



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK ARDAFLEX XXL**  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik GmbH  
Industriestrasse 3 – 11  
33829 Borgholzhausen, Germany  
Tel: +49 (0) 5425 / 801 0  
Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence  
Europe 112  
Belgique Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45  
Luxembourg Centre Antipoisons : +352 8002 5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Ciment gris (réduit en Chrome VI); Calcium diformate

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ARDAFLEX XXL**  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P261 - Éviter de respirer les poussières

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ne pas laisser le produit/les résidus (aussi de nettoyage) pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol et éliminer conformément à la réglementation. Suivre les instructions d'utilisation et d'élimination pour éviter les rejets de produit dans l'environnement.

## Informations supplémentaires

Produit de ciment dans lequel la teneur en chrome VI a été réduite à moins de 0,0002 % par un agent réducteur (par rapport à la masse sèche totale). En cas de stockage incorrect (l'humidité pénètre dans le produit) ou en cas de dépassement du temps limite de stockage, le réducteur de chromate contenu dans le ciment/liant peut prématurément perdre de son efficacité, et un effet de sensibilisation peut être déclenché par le ciment/liant en cas de contact avec la peau (H317 ou EUH203).

## 2.3. Autres dangers

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. La matière devient extrêmement glissante lorsqu'elle est humide.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ARDAFLEX XXL**  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Ciment gris (réduit en Chrome VI) 65997-15-1	40 - <80	[5]	266-043-4	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	-
Silice cristalline 14808-60-7	10 - <20	[5]	238-878-4	[B]	-	-	-	-
Calcium diformate 544-17-2	1 - <2.5	01-2119486476 -24-XXXX	208-863-7	Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-
Cellulose (fibre de papier) 9004-34-6	0.1 - <0.3	[5]	232-674-9	Aucune donnée disponible	-	-	-	-

**NOTE [5]** – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes**

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	266-043-4	65997-15-1	-	-	-	-	-
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-
Calcium diformate	208-863-7	544-17-2	-	-	-	-	-
Cellulose (fibre de papier)	232-674-9	9004-34-6	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

<b>Contact avec la peau</b>	Éliminer immédiatement la matière de la peau. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Sensation de brûlure. Les poussières sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons.
------------------	---

<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Aucune information disponible.
------------------------	--------------------------------

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
---------------------------------------	---

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à pleine puissance.
---	-------------------------------

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit lui-même ne brûle pas.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.
--	---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Ne pas respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
----------------------------------	---

<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
----------------------------	--

<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
-----------------------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de poussières.

**Méthodes de nettoyage** Éviter toute génération de poussières. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination. Traiter les résidus de mortier pour les laisser durcir, avant de les recycler ou de les éliminer conformément aux exigences applicables.

**Prévention des dangers secondaires** Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Garder sous clef. Après absorption d'humidité ou excéder la durée de stockage, l'agent réducteur pour le chromate perdra son efficacité et la sensibilisation par contact avec la peau peut se produire. Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité. Pour les ciments traités avec un agent de réduction Cr (VI), l'efficacité de l'agent de réduction diminue avec le temps et s'il n'est pas stocké de manière appropriée. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ARDAFLEX XXL**  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

65997-15-1			
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> C	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;
Verre 65997-17-3	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-
Poussières RR-12364-8	-	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Fraction inhalable	-
Cellulose (fibre de papier) 9004-34-6	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-

## Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Silice cristalline (14808-60-7)			
Calcium diformate (544-17-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	337 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	337 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	16.7	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4780 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	16.7 mg/cm <sup>2</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4780 mg/kg pc/jour	

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Calcium diformate (544-17-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	23.9 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/cm <sup>2</sup>	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2390 mg/kg pc/jour	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/cm <sup>2</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2390 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	83.2 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	83.2 mg/m <sup>3</sup>	

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Calcium diformate (544-17-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	2 mg/l
Eau douce – intermittent	10
Sédiments d'eau douce	13.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2
Sédiments marins	1.34

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Écran de protection faciale. Lunettes de protection. Lunettes de sécurité étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Types de gants de protection inappropriés: Cuir, Gants jetables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Éviter toute génération de poussières. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Type de filtre recommandé :** Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	Gris
Odeur	Caractéristique.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	non applicable	non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	non applicable
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible	
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	> 11	solution (50 %)
<b>Viscosité cinématique</b>	non applicable	non applicable
<b>Viscosité dynamique</b>	non applicable	non applicable
<b>Hydrosolubilité</b>	Les produits base ciment qui réagissent et se solidifient au contact de l'eau	
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Masse volumique apparente</b>	ca. 1.1 g/cm <sup>3</sup>	
<b>Densité de liquide</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

<b>Teneur en matière sèche (%)</b>	100	
<b>Point de ramollissement</b>	non applicable	
<b>Teneur en COV</b>		Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Le produit durcit avec l'humidité.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions de stockage recommandées. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

### Données d'explosion

<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

dangereuses

## 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité.

## 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Acides. Aluminium.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation** L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Contact oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

#### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

##### Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg  
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg  
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm  
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) >5 mg/L  
ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	-	>2000 Kg/mg (Lapin)	>5 g/m <sup>3</sup> (Rattus)
Silice cristalline	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Calcium diformate	=2650 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-
Cellulose (fibre de papier)	>5 g/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Oryctolagus cuniculus) > 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>5800 mg/m <sup>3</sup> (Rattus) 4 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Calcium diformate 544-17-2	RC50 (72h) > 1000 mg/l	LC50: >=1000mg/L	-	EC50 (48h) > 1000 mg/l		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

	(Pseudokirchnerella subcapitata)	(96h, Brachydanio rerio)		(Daphnia magna) EPA-660/3-75-009		
--	----------------------------------	--------------------------	--	-------------------------------------	--	--

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Calcium diformate	Pas de PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

**Emballages contaminés** Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

**Catalogue européen des déchets** 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03  
10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)  
Le produit polymérisé peut être traité comme déchet de construction. Dans la gestion de grandes quantités, consulter les autorités locales et la société d'élimination de déchets locale  
10 13 14 déchets et boues de béton

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX XXL  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

## IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ARDAFLEX XXL**  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

(CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéros CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	65997-15-1	47
Microparticules de polymères synthétiques (SPM)	--	78

**47** Si le produit est fourni avec un agent réducteur, le packaging doit indiquer les conditions de stockage et la période de stockage maximale afin de garantir une activité suffisante de l'agent réducteur pour un maintien du taux de chrome VI en solution inférieur à 2mg/kg. **78**. Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006. Selon les conditions de la Restriction, ce produit peut bénéficier de la dérogation conformément au paragraphe 4(a) ou 5 de la Restriction et peut donc être mis sur le marché avec les informations requises.

## Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

## Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

## Polluants organiques persistants

non applicable

## RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

## Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Réglementations nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ARDAFLEX XXL**  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets  
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA: Association internationale du transport aérien  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	SK*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ARDAFLEX XXL**  
Remplace la date 12-nov.-2024

Date de révision 11-sept.-2025  
Numéro de révision 1.12

---

<b>Date de révision</b>	11-sept.-2025
<b>Remarque sur la révision</b>	Sections de la FDS mises à jour 2 6 8 15 16
<b>Conseil en matière de formation</b>	Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**